



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les rapports déséquilibrés entre les producteurs laitiers et la distribution

Question écrite n° 45109

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les rapports économiques déséquilibrés entre les producteurs laitiers et les réseaux de distribution. En effet, la loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021, dite loi EGALIM II, avait pour ambition de mieux protéger la rémunération des agriculteurs et d'améliorer la transparence des relations commerciales. Or les acteurs de la transformation industrielle continuent de tirer les prix vers le bas. Il en résulte que la survie financière des élevages laitiers est engagée, au regard de l'explosion des charges pesant sur les exploitations, dont les revenus dépendent bien souvent de grandes entreprises de distribution. Le prix du litre de lait atteint actuellement 36 centimes d'euro, alors que les producteurs sont déjà accablés par la hausse des coûts de production. Ils souffrent, par ailleurs, de manière durable et structurelle, d'une dévalorisation de leur métier qui les décourage et qui surexpose la profession à d'irréremédiables drames humains. Outre les enjeux socio-économiques de ces déséquilibres commerciaux, il s'agit aussi de la préservation de notre souveraineté alimentaire. Ceux qui nous nourrissent et prennent part à la vitalité économique des territoires ne sauraient demeurer seuls, en proie aux abus des acteurs de la transformation industrielle. C'est pourquoi il demande à M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, les mesures urgentes qu'il entend prendre pour faire respecter les engagements gouvernementaux, en matière de rémunération des agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45109

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2022](#), page 2169

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)